

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à reconnaître que les programmes sociaux actuels sont inefficaces et à envisager des options plus sûres comme le Régime enregistré de sécurité personnelle (RESP), un régime d'épargne personnalisé et fiscalement avantageux, comparable au REER auquel les Canadiens pourraient contribuer et qu'ils pourraient ensuite utiliser en période de chômage, à des fins de formation/recyclage, et à la retraite.

—Monsieur le Président, je suis extrêmement honorée de présenter aujourd'hui à la Chambre et au peuple canadien une notion novatrice qui, de l'avis du Parti réformiste, contribuera à préserver à long terme la sécurité personnelle des Canadiens.

Il a été tellement question de réductions et de modification des programmes sociaux, dernièrement, que les Canadiens craignent naturellement de ne pas toucher les prestations qu'on leur a promises. Même si l'État providence est en train de s'écrouler, nous, réformistes, croyons que les Canadiens peuvent travailler ensemble à s'assurer une véritable sécurité en période, notamment, de chômage ou de retraite.

Nous proposons aujourd'hui à la Chambre une motion qui répond à la question extrêmement importante de savoir quelle est la meilleure façon de préserver et de protéger la sécurité personnelle des Canadiens:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à reconnaître que les programmes sociaux actuels sont inefficaces et à envisager des options plus sûres comme le Régime enregistré de sécurité personnelle (RESP), un régime d'épargne personnalisé et fiscalement avantageux, comparable au REER auquel les Canadiens pourraient contribuer et qu'ils pourraient ensuite utiliser en période de chômage, à des fins de formation/recyclage, et à la retraite.

Le Parti réformiste a dévoilé son projet de régime enregistré de sécurité personnelle dans son «budget des contribuables», qu'il a publié le 21 février dernier. Ce projet découlait directement de la résolution suivante que les députés réformistes ont adoptée à l'assemblée que notre parti a tenue en octobre 1994:

Il a été résolu que le Parti réformiste enquête sur la possibilité de remplacer le régime d'assurance-chômage obligatoire géré par le gouvernement, financé par le secteur privé et subventionné par les contribuables par un régime enregistré d'épargne-chômage volontaire autofinancé, autogéré et réglementé par le gouvernement.

Depuis lors, nous avons entrepris de procéder aux discussions et aux consultations nécessaires pour sonder l'opinion des spécialistes et des Canadiens en général à cet égard. Cela nous permettra d'élargir et de raffiner notre proposition et de déterminer si cette toute nouvelle façon de satisfaire nos besoins de sécurité personnelle obtient un certain appui.

La première question que poseront les Canadiens qui suivent le présent débat à la télévision sera la suivante: Qu'est-ce qu'un RESP ou régime enregistré de sécurité personnelle? En clair, c'est un régime qui fait que la propriété des fonds que nous versons dans le régime d'assurance-chômage et dans le Régime de pensions du Canada et le droit de regard sur ces fonds nous reviennent à nous plutôt qu'au gouvernement.

La deuxième question que les Canadiens poseront peut-être est celle-ci: Pourquoi un changement s'impose-t-il? Qu'est-ce qui ne va pas avec le régime d'assurance-chômage et le Régime de pensions du Canada que nous avons maintenant? J'imagine que beaucoup de Canadiens ont déjà trouvé la réponse à cette question.

Ils ont vu des rapports annonçant que le fonds du RPC serait épuisé dans 20 ans. Ils ont entendu le ministre des Finances promettre dans son budget «un document sur les modifications qu'il faut apporter au système public de pensions pour qu'il demeure abordable». Les Canadiens savent que cela veut dire qu'il y a quelque chose de fondamental qui ne va pas. Ils en ont été affectés comme le patient à qui son médecin dit «nous devons faire encore quelques tests».

Le ministre des Finances a aussi réduit les prestations d'assurance-chômage. Bien sûr, nos médecins libéraux ont soigneusement choisi leurs mots. Plutôt que de parler de coupes, ils ont parlé d'une réforme qui «réduira la taille globale du programme d'au minimum 10 p. 100».

En dépit de cette réduction de 10 p. 100 des prestations, les travailleurs canadiens continueront de donner les mêmes sommes au gouvernement. Pour faire avaler la pilule, les médecins libéraux promettent qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de cotisation. On serait bien en droit de s'y attendre étant donné la réduction des prestations.

Le ministre des Finances aurait été plus honnête en disant clairement que les prestations seraient réduites d'au moins 10 p. 100. En dépit des mots qui se veulent apaisants, les Canadiens